

FEDERATION BELGE DES VEHICULES ANCIENS asbl

BULLETIN DE DEMANDE THE CLASSIC CAR INSURANCE ®

CADRE DESTINÉ AU DEMANDEUR

<u>Données Personnelles:</u>		<u>Vehicule:</u>	<u>Garanties souhaitées:</u>	
Nom	Marque & Type	Responsabilité Civile:	OUI / NON
Prénom	Genre(Voiture, camion etc)	Omnium(après expertise par expert agréée)	OUI / NON
Adresse	Plaque	Protection Juridique	OUI / NON
.....	Châssis	Protection des Passagers	OUI / NON
Tél./Fax	1° mise en circulation	Extension Assistance (>300 km)	OUI / NON
E-mail	Pour véhicules de groupe 3 uniquement:	Date d'effet souhaitée:	
Profession	- Puissance en Kw		
Date de naissance	Sexe: H/F	- Degré BM(joindre attestation)		

CADRE DESTINÉ AU CLUB

Numéro du Club F.B.V.A. 241	Numéro d'affiliation dans le club
Sceau du Club	Signature + Nom du responsable du Club
	Date
<i>voir attestation ci-jointe</i>	

AVIS IMPORTANT

Le soussigné confirme qu'il:

- est titulaire d'une police "Responsabilité Civile" souscrite à son nom pour un véhicule d'usage quotidien;
- joint une photocopie du certificat d'immatriculation et de la carte verte de l'assurance de ce véhicule;
- a connaissance de ce qu'une franchise de 148,74 EUROS (6.000 BEF) (non indexée) est appliquée pour la garantie "Responsabilité Civile" lorsque le conducteur responsable de l'accident est âgé de moins de 23 ans;
- n'utilise le véhicule désigné qu'à titre de véhicule d'appoint (voir ci-dessus) et suivant les conditions limitatives citées ci-après:
 - . à des fins strictement privées (telles que voyages d'agrément ou d'essai, cette énumération n'étant pas limitative)
 - . dans le cadre d'événements ou de réunions en rapport avec les véhicules anciens ou de collection,
 - . pas d'usage, même à titre exceptionnel à des fins commerciales ou lucratives.
- a connaissance que si le véhicule circule avec dispense de contrôle technique, aucun recours ne sera exercé par l'assureur pour autant que:
 - . lors de l'immatriculation du véhicule à la D.I.V. la déclaration requise pour les véhicules de plus de 25 ans d'âge ait été faite.
 - . le véhicule soit équipé conformément aux conditions prévues par la Loi sur les plans techniques et de sécurité.
- donne par la présente mandat à la F.B.V.A. pour souscrire en son nom une police d'assurance "automobile" pour le risque susmentionné;
- reconnaît à l'assureur le droit d'annuler chaque contrat individuel sur base des conditions reprises à l'article 27 des Conditions Générales, et également dans le cas où le demandeur ne serait plus membre d'un club affilié à la F.B.V.A. asbl;
- a pris connaissance des Conditions Générales et Spéciales de la police souscrite pour son compte par F.B.V.A. asbl, dont une copie est disponible auprès de chaque club

LA COUVERTURE PREND SEULEMENT EFFET APRES PAIEMENT DE LA PRIME TOTALE.

Cette demande d'assurance n'engage ni la compagnie ni le demandeur d'assurance à conclure le contrat d'assurance. Toutefois, si dans les 30 jours de la réception de la proposition, la compagnie n'a pas notifié au demandeur d'assurance, soit une offre d'assurance, soit la subordination de l'assurance à une demande d'enquête, soit le refus d'assurer, elle s'oblige à conclure le contrat sous peine de dommages et intérêts.

La seule signature du présent bulletin de demande ne démarre pas la couverture.

Date d'échéance: 1 mars - quelle que soit la date de souscription	<i>Signature du demandeur d'assurance, pour accord:</i>
<i>Prime annuelle - FORFAITAIRE* - Impôts et frais compris</i>	
- Responsabilité Civile	Date
- Omnium	
- Protection Juridique	
- Protection des Passagers	Possédez-vous un autre véhicule déjà assuré dans
- Extension Assistance	The Classic Car Insurance? OUI/NON
MONTANT TOTAL A PAYER	Le présent véhicule à couvrir circule-t-il en même temps que cet
Par virement au compte "CLASSIC CAR" de SLC n° 340-0996518-75	autre véhicule? OUI/NON
Un formulaire vous sera envoyé ou remis à cet effet.	

* Les primes "CLASSIC CAR" étant forfaitaires et indivisibles, il n'y a pas de remboursement de prorata en cas de suspension ou d'annulation des garanties.